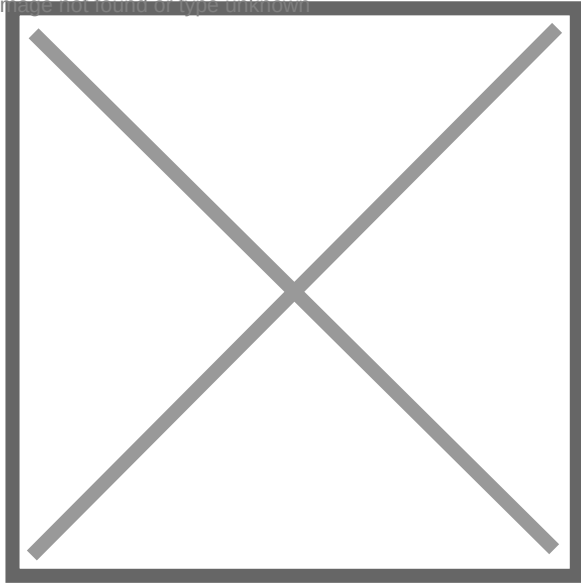


Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle du contrat de travail

Par **norsabah**, le **29/05/2010** à **13:17**

Bonjour, rnrnje bosses comme auxiliaire de vie pendant 4 ans , je vais bientôt me marier donc je suis obligée de demenager a 1000 km de chez moi pour rejoindre mon future mari , je voudrai s il vous plait me renseigner, est ce possible de la faire et est ce que mon employeur peut l accepter car j ai des charges que je pourrai pas payer si j ai pas les allocations de chomage en attendant que je trouve du boulot apres mon instalation dans ma nouvelle vie merci d avance